



## UN TARIF COMPÉTITIF

### Spécialement étudié et ajusté

- à votre activité professionnelle,
- à votre ancienneté ou votre qualification dans cette activité,
- au nombre de salariés employés dans votre entreprise.

## Un réseau à vos côtés pour mieux vous informer

Les conseillers artisans PRO BTP connaissent bien vos besoins. Ils viennent à votre rencontre pour vous aider au mieux et vous conseiller personnellement.

# GRATUIT

Demandez votre devis  
pour un Contrat Activité

Appelez le :

**N°Azur 0 810 009 360**  
PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

Si vous appelez d'une ligne ADSL  
ou d'un portable composez le :

**01 57 63 66 79**



**PRO BTP**

## UN ENGAGEMENT QUOTIDIEN POUR VOTRE PROTECTION

Premier groupe professionnel de retraite et de prévoyance en France, PRO BTP vous accompagne tout au long de votre vie. Retraite, prévoyance, santé, épargne, assurance auto (véhicules privés et professionnels), assurance habitation et multirisque locaux professionnels, action sociale et vacances : vous assurer un avenir solide est notre priorité.

## VOS CONTACTS

### Directions régionales PRO BTP

Notre accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 19 h et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

#### SUD-OUEST

33055 BORDEAUX CEDEX  
Dép. 09, 12, 19, 23, 24, 31, 32, 33,  
40, 46, 47, 64, 65, 81, 82 et 87  
Tél. 05 56 11 31 33  
Fax 05 56 11 56 36

Dép. 08, 10, 25, 39, 51, 52, 54,  
55, 57, 67, 68, 70, 88 et 90  
Tél. 03 83 95 39 90  
Fax 03 83 95 39 97

#### NORD - PAS-DE-CALAIS

59042 LILLE CEDEX  
Dép. 59 et 62  
Tél. 03 20 12 35 00  
Fax 03 20 12 35 26

#### OUEST-ATLANTIQUE

44176 NANTES CEDEX 4  
Dép. 16, 17, 22, 29, 35, 44, 49,  
53, 56, 72, 79, 85 et 86  
Tél. 02 40 38 15 00  
Fax 02 40 38 15 79

#### RHÔNE-ALPES - BOURGOGNE - AUVERGNE

CS 70734 - 69257 LYON CEDEX 09  
Dép. 01, 03, 07, 15, 21, 26, 38, 42,  
43, 58, 63, 69, 71, 73, 74 et 89  
Tél. 04 72 42 16 42  
Fax 04 72 42 16 36

#### PARIS-SEINE

75745 PARIS CEDEX 15  
Dép. 75, 92, 93 et 94  
Tél. 01 55 76 15 00  
Fax 01 55 76 13 76

#### MÉDITERRANÉE

CS 50011 - 13395 MARSEILLE  
CEDEX 10  
Dép. 04, 05, 06, 11, 13, 30, 34,  
48, 66, 83, 84, 2A et 2B  
Tél. 04 96 20 71 71  
Fax 04 96 20 71 10

#### ÎLE-DE-FRANCE - CENTRE

CS 11136 - 75545 PARIS CEDEX 11  
Dép. 18, 28, 36, 37, 41, 45, 77,  
78, 91 et 95  
Tél. 01 40 31 38 40  
Fax 01 40 31 38 08

#### GRAND-EST

CS 55415 - 54056 NANCY  
CEDEX

#### NORMANDIE - PICARDIE

76138 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Dép. 02, 14, 27, 50, 60, 61, 76  
et 80  
Tél. 02 35 07 29 55  
Fax 02 35 07 29 56

Retrouvez les adresses de nos agences Conseil sur [www.probtp.com](http://www.probtp.com)

EP1



Contrat souscrit auprès de la SAGENA, Société anonyme générale d'assurances à directoire et conseil de surveillance, régie par le code des assurances. Capital : 12 000 000 €. RCS Paris B 332 789 296. 56, rue Violet - 75015 Paris. Contrat mis au point par la SAGENA, en collaboration avec le SAF BTP, qui utilise les moyens des caisses de prévoyance du bâtiment et des travaux publics, regroupées au sein de PRO BTP.

# Assurez-vous une protection professionnelle solide !



Contrat  
Activité

ARTISANS

SPSP 0116 - V5 - 04/2013 - Crédits photos : D.R., Fotolia - Document non contractuel.

**PRO BTP**

## CONTRAT ACTIVITÉ 1 FORMULE SIMPLE ET RAPIDE

Souscrire une assurance construction est une obligation légale. PRO BTP vous accompagne dans cette démarche et vous propose une solution solide et compétitive : la **garantie décennale** et de bon fonctionnement, la **responsabilité civile professionnelle**, les dommages en cours de travaux et la protection juridique.

### La gestion de votre dossier assurance est simplifiée

- votre conseiller vous accompagne,
- une cotisation payable par prélèvement mensuel pour faciliter votre trésorerie,
- pas de risques d'omission,
- une vision claire de votre budget assurance professionnelle.

## 4 GARANTIES ESSENTIELLES EN 1 SEUL CONTRAT

### Responsabilité décennale et de bon fonctionnement

La garantie s'applique même si vous intervenez en tant que sous-traitant.

### Responsabilité civile professionnelle

En cas de :

- dommages corporels, matériels ou immatériels causés à un tiers, aux clients ou aux collègues de chantier, dans le cadre de votre activité,
- dommages causés par vos installations permanentes ou temporaires,
- dommages d'un véhicule terrestre à moteur utilisé pour des besoins de service en complément ou à défaut d'assurance,
- dommages aux objets confiés,
- faute inexcusable ou intentionnelle,
- vol commis par un préposé.

### Dommages en cours de travaux

suite à un incendie, catastrophe naturelle, foudre, effondrement... Cette garantie couvre également vos matériels et matériaux sur chantiers.

### Protection juridique

- assistance dans le cadre de conflit ou de litige,
- défense en cas de procédure judiciaire.

## EXEMPLES POUR BIEN COMPRENDRE LES AVANTAGES DU CONTRAT ACTIVITÉ



### BERNARD D. Artisan peintre

En garant mon véhicule personnel sur le chantier, mon apprenti endommage une conduite d'eau qui inonde le rez-de-chaussée de la maison dans laquelle il intervient. Avec mon Contrat Activité, je bénéficie de la garantie responsabilité civile "trajet - besoin du service". Ces dommages, causés à un tiers comme aux parties existantes, seront indemnisés.

### Exemple pour une entreprise de maçonnerie charpente

En cours de travaux, un effondrement se produit dans la maçonnerie, blessant gravement l'ouvrier d'une autre entreprise qui travaillait sur le chantier. Avec le Contrat Activité, les dégradations de l'ouvrage seront indemnisées jusqu'à 763 000 € et les dommages corporels de la victime seront couverts à hauteur de 4 574 000 €.

## Les + PRO BTP

- Avec un seul contrat, vous êtes parfaitement couvert.
- Vous profitez d'un tarif sur mesure, adapté à votre activité.
- Nous facilitons votre trésorerie avec le prélèvement mensuel.

